

CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY DU 07 NOVEMBRE 2018

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal d'Amilly s'est réuni le 07 Novembre 2018 à 20 heures.

Etaients présents : M. DUPATY, Maire, assurant la Présidence,
M. HAGHEBAERT, Mme FEVRIER, M. ABRAHAM, Mme CARNEZAT, M.
LAVIER, Mme BEDU, M. SZEWCZYK, Mme DERIEUX, M. PECHER
Adjoints au Maire,
MM. HEBERT, HAUTELIN, Mme DESMONS, MM. MONCHIERI, FOURNEL,
Mmes GUET, BONNARD, M. LECLOU, Mme SIMON, M. BOUQUET, Mme
PEYRIDIEU, MM. ROLLION, GABORET, LOUIS
Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme COLIN pouvoir à Mme PEYRIDIEU
Mme CARRIAU pouvoir à Mme GUET
Mme DEDENON pouvoir à Mme SIMON
M. PATRIGEON pouvoir à M. SZEWCZYK
M. RAISONNIER pouvoir à M. DUPATY
Mme DELPHINE pouvoir à Mme BONNARD
Mme CALMETTES pouvoir à M. GABORET

Absents : M. MARCHETTI
Mme BLONDEL

Madame PEYRIDIEU est élue Secrétaire de Séance.

I LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/09/2018
est approuvé à l'Unanimité.

II FINANCES

1°) Rapport et débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2019

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et au Règlement intérieur du Conseil Municipal, un débat s'est déroulé au vu du Rapport sur les orientations budgétaires 2019.

Monsieur HAGHEBAERT, Adjoint aux Finances, présente les grandes orientations du budget 2019 qui sera marqué par :

- le non recours à l'emprunt,
- le maintien du taux des taxes locales, à savoir : 20,50 % pour la taxe d'habitation; 30,34% pour la taxe sur le foncier bâti et 73,72 % pour la taxe sur le foncier non bâti,
- la maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- une section d'investissement comprenant notamment des travaux neufs de voirie, de défense incendie et d'éclairage public, ainsi que la poursuite des opérations commencées ou programmées : la réhabilitation de la Maison Mory, la réhabilitation du site du Clos-Vinot élémentaire et la construction d'une garderie périscolaire, la construction du restaurant scolaire de Viroy, la réhabilitation de l'Eglise de Saint-Firmin et du Moulin Bardin, la construction du Gymnase du Centre Bourg, l'aménagement de l'espace naturel sensible des Savoies et des Népruns ...

A l'Unanimité, le Conseil Municipal a pris acte de la tenue du débat sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2019.

2°) Suite au réaménagement d'une partie des emprunts de la Société HLM FRANCE LOIRE, le Conseil Municipal décide de renouveler la garantie financière, précédemment accordée par la Ville, pour un emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, à hauteur d'un montant réaménagé de 304.417,87 €

(Adopté à l'Unanimité)

3°) Sur proposition de Madame la Comptable publique, est approuvée l'admission en créance éteinte de produits irrécouvrables, concernant l'exercice 2017, pour un montant total de 691,48 € (Adopté à l'Unanimité)

III ACTIVITES ET SERVICES MUNICIPAUX

Résumés ci-dessous, les quotients et les tarifs des activités et services municipaux sont approuvés à l'UNANIMITE et peuvent être consultés, dans leur intégralité, en Mairie.

1°) Secteur de l'Education / Enfance - Quotients familiaux et tarifs 2019

Quotients familiaux

Les 6 tranches de revenus formant les quotients familiaux (lesquels servent à moduler les tarifs de certaines activités en fonction du niveau de revenus des familles) sont maintenues pour 2019 et appliquées aux tarifs de la restauration scolaire, des accueils périscolaires et des accueils de loisirs extrascolaires durant les vacances.

Activités soumises au quotient familial :

Restauration scolaire

Augmentation de l'ensemble des tarifs d'environ 1,5 % pour 2019 et révision du principe de calcul du tarif pour les enfants allergiques dont les familles fournissent les repas : le tarif de base est désormais défalqué de 49% (au lieu de 30%).

Accueils périscolaires matin / soir et Accueil de loisirs du mercredi et des vacances scolaires

Augmentation de l'ensemble des tarifs d'environ 1,5 % pour l'année 2019.

Activités non soumises au quotient familial :

Transports scolaires

Reconduction, pour 2019, du tarif d'inscription annuel aux transports scolaires de 20 € par enfant.

Etudes surveillées

Augmentation d'environ 1,5 % des tarifs pour 2019 : 3,10 € pour une séance et 5,10 € pour deux séances par semaine.

Classes à thèmes proposées aux élèves en élémentaire

Le montant de la participation demandée aux familles est porté, pour 2019, à 37,70 € par semaine (transport et repas compris) et à 28,80 € par semaine pour les enfants allergiques fournissant leurs repas (soit environ + 1,5 %)

Restauration municipale adulte

Augmentation de l'ensemble des tarifs d'environ 1,5 % pour l'année 2019.

2°) Secteur culturel : tarifs 2019

Ecole municipale de musique et école municipale d'art

- augmentation des tarifs, pour 2019, d'environ 1,5 %,
- et maintien de la dégressivité des tarifs pour les familles ayant plusieurs enfants fréquentant la même école de pratique artistique.

Ecole d'art

Ateliers « modèle vivant » pour adolescents et adultes : augmentation des tarifs d'environ 1,5 % pour 2019, soit :

- atelier d'une durée de 3 heures : 13,25 € pour les élèves de l'école d'art et 14,90 € pour les extérieurs
- atelier d'une durée de 2 heures : 8,85 € pour les élèves de l'école d'art et 9,95 € pour les extérieurs

3°) Secteur Jumelages – Tarifs 2019

Cours de conversation

Augmentation d'environ 1,5 % des tarifs des cours de conversation (espagnol, italien) pour 2019, soit des participations trimestrielles fixées comme suit :

- cours d'1h : 18,60 € pour les Amillois et 23,10 € pour les hors Commune,
- cours d'1h15 : 23,10 € pour les Amillois et 29,00 € pour les hors Commune.

Participations aux frais de transport

Les participations aux frais de transport pour les échanges organisés dans le cadre des jumelages sont augmentés d'environ 1,5 % pour 2019, soit :

- 36,45 € pour un déplacement en car,
- 58,00 € pour un déplacement en train,
- 115,65 € pour un déplacement en avion, étant précisé que dans le cas où le coût du voyage (incluant le prix du billet, des taxes et des dépenses occasionnées pour rejoindre l'aéroport) serait inférieur à 115,65 €, la participation demandée serait plafonnée à ce coût.

4°) Secteur sportif

Tarifs de la piscine municipale

Augmentation de la plupart des tarifs de la piscine municipale et de ses activités d'environ 1,5 % pour 2019, les tarifs enfants et étudiants (entrées, abonnement) étant fixés pour les 4 ans à venir.

5°) Secteur Jeunesse

- augmentation des tarifs des activités jeunesse d'environ 3% pour 2 années, soit pour 2019 et 2020, fixation du tarif des tickets de cinéma à 6,50 € et maintien des pourcentages de participations des familles pour les séjours ;
- modification du règlement de fonctionnement des activités jeunesse, notamment pour ce qui concerne les modalités de préinscription aux activités et l'application de la réglementation relative à la protection des données personnelles.

6°) Mise à disposition du Préau et de la nouvelle salle de la Pailleterie

- augmentation des tarifs de location d'environ 1,5% et reconduction du montant de la caution et du forfait ménage pour 2020 et 2021,
- approbation des nouvelles conditions de facturation ménage en cas de ménage défaillant constaté, qui seront intégrées dans le règlement intérieur

TARIFS 2020-2021 LA PAILLETERIE				
ÉQUIPEMENTS LA PAILLETERIE	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	1 jour semaine	week-end	1 jour semaine	week-end
PRÉAU	51 €	51 €	81 €	81 €
SALLE DE RESTAURATION	203 €	507 €	325 €	812 €
PRÉAU + SALLE DE RESTAURATION	254 €	558 €	406 €	893 €
CAUTION	1 000 €			
FORFAIT MÉNAGE (OPTION)	150 €			
FACTURATION MÉNAGE (en cas de ménage défaillant constaté)	Facturation au coût réel des heures passées par le personnel municipal			

7°) Cimetières communaux - Tarifs 2019

Augmentation des tarifs des concessions et taxes funéraires d'environ 1,5 %.

IV INTERCOMMUNALITE

1°) Le Conseil Municipal approuve l'actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération Montargoise et rives du Loing ayant pour objet :

- de préciser la définition de la compétence optionnelle : « 4.2 – Assainissement des eaux usées »
- de rajouter la compétence supplémentaire suivante : « 5.17 – Gestion des eaux pluviales urbaines »

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Par application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités 2017 de la Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du Loing est présenté aux membres du Conseil Municipal pour information.

V RAPPORTS 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS

(pour information)

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente les rapports 2017 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, ainsi que du service de collecte et traitement des ordures ménagères.

VI AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Dans le cadre de l'acquisition du terrain cadastré BR n°545 de 20 m² situé Impasse des Chardonneraux, Monsieur HAGHEBAERT Guy, 1^{er} Adjoint au Maire, est désigné pour signer l'acte de vente qui sera passé en la forme administrative (Adopté à l'Unanimité).

VII EDUCATION

Il est décidé d'attribuer aux coopératives scolaires les subventions suivantes pour l'organisation de classes de découverte :

- 8.400 € à l'école du Clos-Vinot pour le départ de 3 classes de CE2 à la base de loisirs de BUTHIERS avec pour thématique « l'astronomie » du 25 au 27 mars 2019,
- 1.435 € à l'Ecole de Viroy pour le départ de 5 classes de CM1/CM2 à Souppes-sur-Loing pour le concert « It's a long way » - 1^{ère} guerre mondiale le 19 novembre 2018

(Adopté à l'Unanimité)

VIII SPORTS

1°) Le Conseil Municipal approuve, dans le cadre des contrats d'objectifs 2018 par disciplines sportives, la répartition d'un montant de subvention de 15.250 € entre :

- 14 sections des J3 Sports : 2.200 € à la section judo, 1.600 € à la section athlétisme, 1.200 € aux sections football et gymnastique, 1.100 € à la section tir à l'arc, 1.050 € à la section tennis de table, 1.000 € aux sections pétanque et triathlon, 900 € à la section karaté, 600 € à la section tir, 500 € à la section basket, 450 € à la section aikido, 300 € à la section tennis et 200 € à la section hand-ball ;
- et 3 associations sportives amilloises : 1.300 € à Echiquier du Gâtinais, 450 € à Bowling Amilly Club et 200 € à l'AS Collège Robert Schuman.

L'attribution de ces subventions est approuvée par 31 Voix Pour, hormis celles pour lesquelles des élus membres ou adhérents des associations n'ont pas pris part au vote :

	<u>Voix Pour</u>	<u>Non participation au vote</u>
- J3 Sports Amilly :	26	5 (MM. SZEWCZYK, PECHER, LECLOU PATRIGEON, BOUQUET)
- Association sportive Schuman	30	1 (M. LECLOU)

2°) Le montant de la redevance d'occupation du domaine public, pour la mise à disposition et la gestion d'un distributeur automatique de confiseries, pâtisseries sèches et boissons fraîches dans le hall de la piscine municipale, est fixé à 16,10 € par semaine d'activité du 1^{er}/12/2018 au 31/12/2019

(Adopté à l'Unanimité)

IX COMPTE-RENDU DE DECISIONS

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire en vertu de ses attributions déléguées (non soumis au vote) :

MARCHES DE TRAVAUX

Décisions du 10/09/2018 : Conclusion des marchés de travaux suivants :

Marché	Titulaire	Montant € HT
Travaux de restauration de l'Eglise de Saint Firmin		
Lot n°01 : Maçonnerie	ROC (45075 ORLEANS)	509.175,45
Lot n°02 : Décors peints	EL REST'ART (33700 MERIGNAC)	22.700,00
Lot n°03 : Charpente	SAS MOUFFRON (45220 CHATEAU-RENARD)	176.669,50
Lot n°04 : Couverture	SAS MALET COUVERTURE (45270 OUZOUEUR SUR BELLEGARDE)	85.000,00
Lot n°05 : Vitraux	ATELIER ART VITRAIL (89250 GURGY)	42.588,00
Lot n°06 : Menuiserie	SA PAUL BONNET ET FILS (41700 CHEMERY)	41.099,85
Lot n°07 : Electricité	SERVITECHNIQUE (45570 DAMPIERRE EN BURLY)	56.000,00
Lot n°08 : Plomberie - Chauffage	LECLERC DESIRE (45700 CONFLANS SUR LOING)	30.000,00
Lot n°09 : Cloche-Paratonnerre	BODET CAMPANAIRE SAS (49340 TREMENTINES)	14.872,00
		TOTAL : 978.104,80

MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES

Marché	Titulaire	Montant € HT
<p>Décision du 10/10/2018 : Mission d'audit et de conseil en aménagement du territoire</p> <p>Convention 4 : recettes d'urbanisme (taxe d'aménagement, droits de mutation...) conclue pour une durée de 3 ans</p>	<p>Société CTR 92213 SAINT-CLOUD</p>	<p>Rémunération fixée à 30 % des régularisations et économies réalisées</p>
<p>Fourniture et acheminement d'électricité et services associés aux points de livraison des adhérents du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS</p> <p>Lot 1 : Points de livraison C5 ayant une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 Kva sur le périmètre ENEDIS</p> <p>Lot 2 : Points de livraison C2-C3-C4 ayant des puissances souscrites supérieures à 36 Kva sur le périmètre ENEDIS</p>	<p>ENGIE 92400 COURBEVOIE</p> <p>EDF 75008 PARIS</p>	<p>Marchés subséquents de l'accord cadre à bon de commande sans seuil minimum et sans seuil maximum pour une période de 36 mois (du 01.01.2019 au 31.12.2021) Cédés par APPROLYS à la Ville</p>
<p>Fourniture et livraison de carburants et de fioul domestique en vrac pour les membres de la centrale d'achat APPROLYS CENTR'ACHATS – Marché subséquent N°4</p> <p>Lot 1 : Carburants</p> <p>Lot 3 : Fioul domestique</p>	<p>CALDEO SAS 45808 SAINT JEAN DE BRAYE</p> <p>CALDEO SAS 45808 SAINT JEAN DE BRAYE</p>	<p>Marchés subséquents de l'accord cadre à bon de commande sans seuil minimum et sans seuil maximum pour une période de 11 mois (du 01.10.2018 au 31.08.2019) Cédés par APPROLYS à la Ville par courriers du 30/08/2018</p>

Décisions des 25/09, 27/09, 01/10, 02/10/2018 : Conclusion d'avenants aux marchés de fournitures et services suivants :

Marché	Titulaire	Objet de l'avenant
<p>Mission de contrôle technique pour 5 programmes</p> <p>Lot 1 : Gymnase rue Albert Frappin Lot 2 : Restaurant scolaire du groupe scolaire du Clos Vinot Lot 5 : Réaménagement des bâtiments des services techniques</p>	<p>SOCOTEC CONSTRUCTION (78280 GUYANCOURT)</p>	<p>Avenant de transfert : changement de titulaire pour cause de filialisation de la société : SOCOTEC FRANCE est remplacée par SOCOTEC CONSTRUCTION</p>

<p>Fourniture de produits d'entretien et d'hygiène</p> <p>Lot 1 : Sols et surfaces, d'hygiène corporelle, ouate et dérivés</p> <p>Lot 2 : Produits d'entretien et d'hygiène alimentaire</p> <p>Lot 3 : Produits d'entretien spécifiques bâtiments sportifs</p>	<p>PROPIMEX (45390 PUISEAUX)</p> <p>GROUPE PIERRE LE GOFF GRAND OUEST (44860 PONT-SAINT-MARTIN)</p> <p>PROPIMEX (45390 PUISEAUX)</p>	<p>Modification du lieu d'exécution ou de livraison des prestations suite au déménagement de certains services (service éducation, restaurant scolaire du Clos-Vinot ...)</p>
---	--	---

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Décision du 04/10/2018 : Ecole municipale de musique : demande de subvention auprès de la Région pour l'acquisition de deux pianos et cinq flûtes (montant prévisionnel de la dépense : 18.529 € HT ; taux de subvention attendu : 30%).

Décision du 09/10/2018 : Espace naturel des Savoies et Népruns : demande d'attribution d'une subvention d'un montant aussi élevé que possible auprès de la Région pour la réalisation des travaux d'aménagement estimés à 145.005 € HT.

Décision du 23/10/2018 : Moulin Bardin : conclusion d'une convention de financement avec la Fondation du patrimoine – Mécénat « AG2R LA MONDIALE » pour le versement à la Ville d'une subvention de 30.000 € représentant 63 % d'une dépense subventionnable de 47.500 € HT pour les travaux de restauration de roue du moulin.

RENOUVELLEMENT D'ADHESIONS

Décision du 05/10/2018 : Renouvellement de l'adhésion de la Ville au Conseil National des Villes et Villages Fleuris (cotisation 2018 : 350 €)

REGIES COMPTABLES

Décision du 19/10/2018 : Centre d'art contemporain des Tanneries : création d'une régie de recettes et d'avances (le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 2.000 € et le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 1.000 €).

X ADOPTION D'UN VŒU

Le Conseil Municipal approuve le texte du vœu proposé par « Femmes Solidaires » pour l'entrée de Marie-Claude VAILLANT-COUTURIER au Panthéon
(Adopté à l'Unanimité)

**XI ACQUISITION D'UN FONDS DE MATERIEL A GRAVURE
(point rajouté à l'ordre du jour)**

Est approuvée l'acquisition par la Ville, pour l'école municipale d'art et pour un prix de 3.500 € net vendeur, d'un fonds de matériel à gravure ayant appartenu à Monsieur THOUVENOT Georges, professeur d'arts plastiques, dessinateur et graveur ayant consacré une grande partie de son œuvre à la reproduction fidèle du patrimoine et du terroir local.
(Adopté à l'Unanimité)

**Affiché le 12 Novembre 2018
Le Maire d'Amilly**

Gérard DUPATY